



# RENTRÉE 2019 : EFFECTIFS, CONDITIONS DE TRAVAIL, SALAIRES... HALTE AU MÉPRIS ! GRÈVE LE 24 JANVIER



## EN COLLÈGE, ÇA VA EXPLOSER !

### Toujours plus de classes surchargées !

- ▶ Des dédoublements de moins en moins nombreux : comment aider les élèves à construire du sens et à entrer dans les apprentissages !
- ▶ Quelle marge de manoeuvre pour l'inclusion ? Une inclusion raisonnée implique le besoin en AESH, des effectifs réduits, des moyens, des lieux adaptés et des personnels formés...

**TOUJOURS MOINS DE LIBERTÉ  
PÉDAGOGIQUE ET DE MOYENS POUR FAIRE  
RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES**

## Stop au déclasserement salarial !

- ▶ 20% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 : il faut enrayer le déclasserement !
- ▶ La volonté d'imposer 2 HS aux collègues va dégrader nos conditions de travail sans compenser les suppressions de postes
- ▶ Les Heures Supplémentaires ne sont pas une solution :
  - elles ne sont pas et ne seront jamais une revalorisation salariale
  - elles épuisent : c'est du travail en plus, mal payé

**EXIGEONS LE DÉGEL DU POINT D'INDICE  
ET UN PLAN DE  
RATTRAPAGE DE NOS SALAIRES !**

## EN LYCÉE, NON À CETTE RÉFORME BUDGÉTAIRE QUI DÉGRADE...

- ▶ Menaces sur les postes et risque de services partagés accrus par la mise en concurrence des disciplines, les combinaisons d'enseignements de spécialités, les choix d'options ou de groupes à effectifs réduits financés sur les insuffisantes heures de marge...
- ▶ Charge de travail accrue : effectifs pléthoriques généralisés, orientation à assurer faute de PSYEN, nouveaux programmes concomitants en 2<sup>nd</sup>e et en 1<sup>ere</sup>, plus d'élèves, plus de copies avec la multiplication des classes et des épreuves de bac...

**LA MOBILISATION DOIT ÊTRE AMPLIFIÉE POUR  
OBTENIR L'ABROGATION DE CETTE RÉFORME !**

## Non à la loi Blanquer qui veut museler les fonctionnaires

- ▶ L'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » veut instituer une obligation de réserve qui donnerait un fondement à des mesures disciplinaires contre les personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du Service public », expression floue permettant d'inclure des critiques des politiques scolaires.
- ▶ La liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général.

**REFUSONS CETTE ATTEINTE AUX LIBERTÉS PUBLIQUES :  
SIGNONS MASSIVEMENT LA PÉTITION FSU :  
[HTTPS://LIBERTE-EXPRESSION.FSU.FR/](https://liberte-expression.fsu.fr/)**

À l'appel d'une large intersyndicale des personnels  
(SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT, Sud, SNCL, SIES) et des lycéens (UNL, FIDL)

**Amplifions l'action dans les prochaines semaines**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 24 JANVIER !**

**10h30 Rassemblement devant l'IA à PAU**